

MAIRIE DE DIJON
CIMETIÈRE DES PÉJOCES
PROJET DE TARIFS "CIMETIÈRE" 2014

État Civil - Inhumations

CONCESSIONS DE SÉPULTURE	2012	2013	%2013/2012	Prop 2014	
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 1 m, pour 15 ans	254,00	258,00	1,57%	262,00	1,55%
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 1 m, pour 30 ans	570,00	580,00	1,75%	590,00	1,72%
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 1 m, pour 50 ans	1 340,00	1 360,00	1,49%	1 380,00	1,47%
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 2 m, cinquantenaire dite de 2 unités	2 700,00	2 750,00	1,85%	2 800,00	1,82%
pleine terre, d'une superficie de 2,40 m par 1,20 m, pour 15 ans	380,00	388,00	2,11%	396,00	2,06%
pleine terre, d'une superficie de 2,40 m par 1,20 m, pour 30 ans	840,00	858,00	2,14%	876,00	2,10%
pleine terre, d'une superficie de 2,40 m par 1,20 m, pour 50 ans	2 000,00	2 030,00	1,50%	2 060,00	1,48%
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 1 m, perpétuelle dite de 1 unité *	8 700,00	8 800,00	1,15%	8 900,00	1,14%
pleine terre, d'une superficie de 2 m par 2 m, perpétuelle dite de 2 unités *	17 400,00	17 600,00	1,15%	17 800,00	1,14%
columbarium ou jardin cinéraire, d'une superficie de 0 m 65 par 0 m 65, pour 15 ans	254,00	260,00	2,36%	264,00	1,54%
columbarium ou jardin cinéraire, d'une superficie de 0 m 65 par 0 m 65, pour 30 ans	498,00	510,00	2,41%	520,00	1,96%
columbarium ou jardin cinéraire, d'une superficie de 0 m 65 par 0 m 65, pour 50 ans	976,00	1 000,00	2,46%	1 018,00	1,80%
* hors droits d'enregistrement :					
- simples (2x1m) : 453 €					
- doubles (2x2m) : 905 €					

LOCATION DE CAVEAUX PARTICULIERS SUR CONCESSIONS CINQUANTENAIRES

caveau de 1 place (* hors T.V.A.)	570,00	580,00	1,75%	590,00	1,72%
caveau de 2 places (* hors T.V.A.)	850,00	860,00	1,18%	870,00	1,16%
caveau de 3 places (* hors T.V.A.)	1 120,00	1 140,00	1,79%	1 160,00	1,75%
caveau de 4 places (* hors T.V.A.)	1 375,00	1 400,00	1,82%	1 425,00	1,79%
* T.V.A. pour caveau 1 place	111,72	113,68		115,64	
* T.V.A. pour caveau 2 places	166,66	168,56		170,52	
* T.V.A. pour caveau 3 places	219,52	223,44		227,36	
* T.V.A. pour caveau 4 places	269,50	274,40		279,30	

LOCATION DE CEINTURE DE BÉTON (15, 30, 50 ans) hors T.V.A.	94,00	96,00	2,13%	98,00	2,08%
* T.V.A. pour location de ceinture de béton	18,42	18,82		19,21	
TAXES (perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant droit)					
* d'entrée en caveau de ville, en fosse d'attente ou en concession (§) aucune taxe n'est perçue à l'occasion de l'inhumation des enfants sans vie et des enfants de moins de 28 jours.	116,00	118,00	1,72%	120,00	1,69%
REDEVANCES					
<i>Perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit :</i>					
Droit journalier de séjour en caveau de ville	2,85	2,90	1,75%	2,95	1,72%
avec perception minimum de	9,50	9,65	1,58%	9,80	1,55%
Droit journalier pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur caveau préexistant au-delà du délai de vingt-quatre heures prévu par le règlement du cimetière	14,40	14,60	1,39%	14,80	1,37%
Droit forfaitaire pour remise en place dudit monument sur caveau par la Ville après le délai d'un mois prévu par le règlement du cimetière	400,00	405,00	1,25%	410,00	1,23%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur ceinture de béton préexistante	68,00	69,00	1,47%	70,00	1,45%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public pour dépôt d'un monument posé à même le sol	68,00	69,00	1,47%	70,00	1,45%
<i>Perçues à l'encontre de l'entrepreneur :</i>					
Prix du service rendu pour le transport du béton des marbriers	20,00	20,00	0,00%	20,30	1,50%
Droit forfaitaire, hebdomadaire et renouvelable, pour occupation du domaine public par dépôt de tas de terre ou de débris divers par les entrepreneurs :					
- en règle générale	13,60	13,80	1,47%	14,00	1,45%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	58,00	59,00	1,72%	60,00	1,69%
Droit forfaitaire pour évacuation d'urgence par la Ville des tas de terre ou débris divers déposés par les entrepreneurs :					
- en règle générale	76,00	77,00	1,32%	78,00	1,30%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	305,00	310,00	1,64%	315,00	1,61%
Droit forfaitaire pour le rebouchage de fosse en cas d'urgence	208,00	211,00	1,44%	214,00	1,42%